



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



MAISON
D'ÉDUCATION
DE SAINT-DENIS

Seconde générale et technologique : structure des enseignements

La classe de seconde est commune à toutes les élèves.

Leur parcours scolaire est constitué d'enseignements communs obligatoires et d'enseignements optionnels au choix des élèves.

Enseignements communs

Français
Histoire géographie
Enseignement moral et civique
Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois
Sciences économiques et sociales
Mathématiques
Physique chimie
Sciences et vie de la terre
Education physique et sportive
Sciences numériques et technologies

Enseignements optionnels

En supplément des enseignements communs, les élèves peuvent choisir au plus un enseignement optionnel selon les modalités suivantes :

- Un enseignement optionnel général de 3 heures *parmi*
- o Langues et cultures de l'Antiquité : latin (LCA latin)
 - o Langues et cultures de l'Antiquité : grec (LCA grec)
 - o Arts : arts plastiques ou danse ou éducation musicale
 - o Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

Le choix d'un enseignement optionnel engage l'élève à le suivre pendant toute la durée de l'année scolaire. Ce choix doit être raisonnable compte-tenu de ses conséquences sur l'emploi du temps de l'élève et de la charge de travail supplémentaire qui en découle.

L'établissement se réserve la possibilité de réguler les inscriptions dans un enseignement optionnel en fonction du nombre d'élèves et des conditions d'enseignement particulières.



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



MAISON
D'ÉDUCATION
DE SAINT-DENIS

Première et terminale générale : structure des enseignements

Dans la voie générale, toutes les élèves de première, puis de terminale suivent

- des enseignements communs obligatoires
- des enseignements de spécialité : choix de **3** spécialités de 4 heures en première et **2** spécialités de 6 heures en terminale parmi celles déjà choisies en première.
- des enseignements optionnels au choix des élèves

En première

Enseignements communs

- Français (seulement en 1^{ère})
- Histoire géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois
- Enseignement scientifique
- Education physique et sportive

Enseignement de spécialité (maison d'éducation)

- Arts plastiques
- Histoire géographie géopolitique sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues littératures et cultures étrangères : au choix LLCE anglais littérature ou espagnol*
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : latin*
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences et vie de la terre
- Sciences économiques et sociales

Attention * : **les spécialités LLCE espagnol et LLCA latin ne sont pas enseignées en terminale à la MELH. Elles ne peuvent pas être conservées en fin de 1^{ère} et il n'y aura pas d'inscription au CNED.**

En terminale

Enseignements communs

- Philosophie (seulement en terminale)
- Histoire géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois
- Enseignement scientifique
- Education physique et sportive

Enseignement de spécialité (maison d'éducation)

- Arts plastiques
- Histoire géographie géopolitique sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues littératures et cultures étrangères : anglais littérature
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences et vie de la terre
- Sciences économiques et sociales

Enseignements optionnels (maison d'éducation)

1 enseignement de 3h au choix parmi

- Langues et cultures de l'Antiquité : latin (LCA latin)
- Langues et cultures de l'Antiquité : grec (LCA grec)
- Arts : arts plastiques ou danse ou éducation musicale
- Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

Enseignements optionnels (maison d'éducation)

a) 1 enseignement de 3h au choix parmi

- Mathématiques complémentaires*
- Mathématiques expertes*
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

b) 1 enseignement de 3 heures au choix parmi

- Langues et cultures de l'Antiquité : latin (LCA latin)
- Langues et cultures de l'Antiquité : grec (LCA grec)
- Arts : arts plastiques ou danse ou éducation musicale
- Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

*Mathématiques complémentaires : pour les élèves ne suivant pas la spécialité « mathématiques » en terminale

** Mathématiques expertes : pour les élèves suivant la spécialité « mathématiques » en terminale

Le choix d'un ou deux (au plus) enseignements optionnels engage l'élève à le(s) suivre pendant toute la durée de l'année scolaire. Ce choix doit être raisonnable compte- tenu de ses conséquences sur l'emploi du temps de l'élève et de la charge de travail supplémentaire qui en découle. Ils donnent lieu au contrôle continu du baccalauréat.

L'établissement se réserve la possibilité de réguler les inscriptions dans un enseignement de spécialité ou dans un enseignement optionnel en fonction du nombre d'élèves et des conditions d'enseignement particulières.



Première et terminale STMG : structure des enseignements

Toutes les élèves suivent

- des enseignements communs obligatoires
- des enseignements de spécialité propres à la série STMG
- des enseignements optionnels au choix.

1. Enseignements communs :

- Français (en première)
- Philosophie (en terminale)
- Histoire géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois plus enseignement technologique en anglais (ETLV)
- Mathématiques
- Education physique et sportive

2. Enseignements de spécialité STMG à la maison d'éducation :

En première

- Sciences de gestion et numérique
- Management
- Droit et économie

En terminale

- Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique mercatique (marketing)
- Droit et économie

3. Enseignements optionnels

Un enseignement de 3 heures au choix parmi :

- Arts : arts plastiques ou danse ou éducation musicale
- Education physique ou sportive (multisport obligatoire)
- LCA latin
- LCA grec

Le choix d'un enseignement optionnel engage l'élève à le suivre pendant toute la durée de l'année scolaire. Ce choix doit être raisonnable compte- tenu de ses conséquences sur l'emploi du temps de l'élève et de la charge de travail supplémentaire qui en découle.

Entrée en première ou terminale STMG

Les élèves admises au niveau de la classe de première ou de terminale STMG en provenance d'établissements extérieurs déterminent leur choix de LVA, LVB et le cas échéant de leur enseignement optionnel par retour de la fiche pédagogique jointe à leur dossier de candidature à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.